DEPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNE DE LA BRESSE



DEUXIEME MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Avril 2017



Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bresse a été approuvé le 30 août 2007.

La présente procédure de modification est relative à une activité de carrière, exercée au lieu-dit « La Basse des Feignes », situé au Sud-Ouest du territoire communal.

Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de cette carrière pose actuellement souci, en raison d'un classement en « N » et « Nf » dans le P.L.U. approuvé en 2007. En effet, « les constructions et installations liées à l'exploitation des carrières et à l'activité granitière » n'y sont autorisées que dans le secteur « Nc ».

La commune a décidé de faire évoluer son document d'urbanisme, afin de permettre la poursuite de l'exploitation de la carrière dans son périmètre actuel.

Les pièces du dossier du P.L.U. en vigueur qui évoluent suite à la présente modification sont les règlements écrit (zone N) et graphique (plan de zonage).

La modification est sans impact sur l'ensemble des prescriptions d'intérêt général en vigueur sur la commune de La Bresse.

L'activité étant autorisée, de longue date, au titre des Installations Classées Pour l'Environnement et le site étant déjà en cours d'exploitation sur le périmètre considéré, la modification du P.L.U. n'entraîne aucune nuisance nouvelle sur l'environnement naturel ou bâti. Notons, en particulier, l'absence d'incidence de la présente modification du P.L.U. de La Bresse sur les sites du réseau Natura 2000.